



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 4 JUIN 2024

SOMMAIRE



I.	Accueil des invités	3
II.	Ouverture des travaux	4
III.	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 6 juin 2023	4
IV.	Présentation de la nouvelle Gouvernance de la CCMSA	4
V.	Rapport d'activité et résultats 2023 par Marc DEBACQ, Directeur Général	5
VI.	Rapport moral et mutualiste par Cendrine CHERON, Présidente du Conseil d'Administration	7
VII.	Echanges avec la salle	10
VIII.	Résolutions par Julien PERLAT, Directeur Comptable et Financier	12
IX.	Vœux par Manuel LOPEZ, Premier Vice-Président	13
X.	Table ronde sur « l'engagement des femmes dans l'agriculture »	16
XI.	Clôture de l'Assemblée Générale par la Présidente	17

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE JUIN, à 9 heures 30, les Délégués Cantonaux élus conformément à la Loi n° 84-1 du 2 janvier 1984, régulièrement convoqués, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'Alliage, 1 rue Michel Roques à OLIVET (LOIRET), sous la présidence de **Madame Cendrine CHERON**, Présidente du Conseil d'Administration.

En présence des :

Membres du Comité de Direction
Cadres du CAP BCL
Elus du Comité Social et Economique participant au Conseil d'Administration
Délégués Syndicaux Centraux
Conseillers en Protection Sociale
Participants à la dernière session du CIP

PERSONNALITES PRESENTES

Madame Christine JULLIEN, Directrice du cabinet du Président et de la Directrice Générale

Monsieur Didier BULTEL, 1^{er} Vice-Président de la MSA Berry-Touraine

Madame Isabelle LANSON, Conseillère Départementale canton d'Olivet

Madame Sylvia THOMAS, Responsable du service de remplacement du Loiret (employeur de Laura GAUTHIER qui interviendra à la table ronde)

Monsieur Sébastien MERY, Président de la FDSEA du Loiret

Monsieur Valentin BEAUDOIN, représentant de la Chambre d'Agriculture du Loiret

PERSONNALITES EXCUSEES

Monsieur Pascal CORMERY, Président de la MSA Berry-Touraine

Monsieur Etienne LE MAUR, Directeur Général de la MSA Berry-Touraine

Madame Andrée MANES, Directrice Adjointe de la MSA Berry-Touraine

Monsieur Marc GAUDET, Président du Conseil Départemental du Loiret

Mesdames Messieurs les Députés 18, 28 et 45, en raison de leurs obligations à l'Assemblée Nationale

Les Sénateurs de notre circonscription

Madame CHERON profite de cette Assemblée Générale pour présenter la nouvelle Sous-Directrice, Madame Lise JANNEAU, qui est en charge de la relations adhérents, de la protection sociale, de la santé et de la retraite depuis le 1^{er} mai 2024.

Elle était en poste en ARS et en CAF donc elle connaît bien l'actualité du moment.

Madame JANNEAU a repris le poste de Monsieur BIET, qui profite d'une agréable retraite.

I. OUVERTURE DES TRAVAUX

A 9 heures 45, Madame la Présidente constate, au vu des feuilles d'émargement et conformément à l'article 30 des Statuts, que **158 Délégués sont présents ou représentés.**

Le quorum étant atteint, elle déclare, en ouvrant la séance, que l'Assemblée est normalement constituée et peut valablement délibérer.

A sa demande et conformément à l'article 29 des Statuts, **l'Assemblée désigne trois assesseurs**, un par collège :

- 1^{er} collègue : M. André LEFEVRE – Echelon Local Horizons Chartrains (Eure et Loir)
- 2^{ème} collègue : Mme Marie-Claude TALLON – Echelon Local de Bourges (Cher)
- 3^{ème} collègue : Mme Michelle ARIBAUD (EARL Aribaud) - Echelon Local Sologne-Val de Loire (Loiret)

L'Assemblée Générale désigne également Monsieur Marc DEBACQ, Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE BEAUCE CŒUR DE LOIRE, comme Secrétaire de séance. Puis, Madame Cendrine CHERON, Présidente, présente l'ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2023

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation. Chacun a pu en prendre connaissance. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

III. PRESENTATION DE LA NOUVELLE GOUVERNANCE DE LA CCMSA

2024 est une année de grands changements à la Caisse Centrale.

Monsieur Pascal CORMERY a quitté le poste de Président National, il est remplacé par Monsieur Jean-François FRUTTERO depuis le 4 avril 2024.

Après des études d'œnologie, Jean-François FRUTTERO a repris l'exploitation familiale en 1997. Il est installé sur la commune de Sadillac, canton du sud bergeracois dans le département de la Dordogne.

Monsieur FRUTTERO a d'abord été élu à la Chambre d'Agriculture de Dordogne puis a intégré le Conseil d'Administration de la MSA Dordogne Lot et Garonne en 2010. Il devient Président de la caisse en 2018.

Madame Anne-Laure TORRESIN occupe le poste de Directrice Générale depuis le 2 avril 2024 en remplacement de Monsieur François-Emmanuel BLANC.

Jusqu'à cette date, elle était en charge de la Direction déléguée aux opérations

2 vidéos sont projetées pour présenter ses profils et les changements.

IV. RAPPORT D'ACTIVITE ET RESULTATS 2023 PRESENTE PAR M. MARC DEBACQ, DIRECTEUR GENERAL

La présentation du rapport d'activité se fait sous la forme d'un film qui revient sur les grands chiffres de l'année 2023 (annexe 1).

Monsieur DEBACQ revient ensuite sur la présentation du rapport d'activité qui retrace les événements marquants de l'année puis reviendra sur l'actualité la plus récente.

Tout d'abord Monsieur DEBACQ souligne que l'année 2023 est la première année complète post crise sanitaire. On l'a presque oublié, mais le covid entre 2020 et 2022 a pas mal perturbé l'activité.

Par contre, l'année 2023 a été marquée par la poursuite de la guerre en Ukraine avec dans ses effets, la crise inflationniste.

Avant d'avancer plus en détail sur le rapport d'activité, Monsieur DEBACQ remercie l'ensemble du personnel pour les résultats obtenus cette année.

Quelques éléments d'information sur ce début d'année 2024. Il ne vous aura pas échappé que ce début d'année est lourdement marqué par la crise agricole qui s'est manifestée par le mécontentement de nombreux agriculteurs avec des revendications qui ont été portées.

La MSA Beauce Cœur de Loire intervient dans cette crise agricole à plusieurs niveaux :

- La MSA est partie prenante des réunions pilotées par les Préfectures sur nos 3 départements. Ces réunions ont pour objectif de suivre les chantiers qui ont été mis en œuvre.
- 67 engagements ont été pris par le Gouvernement en faveur de l'agriculture dont un certain nombre sont traduits dans la loi d'orientation agricole qui vient d'être adoptée en première lecture à l'Assemblée Nationale et qui doit partir maintenant au Sénat. Un tiers de ces engagements portait sur des mesures de simplification d'administrative, soit sur le volet social, soit sur le volet économique.

Voici quelques exemples de mesures de simplification que la MSA soutient en local, mais aussi avec la Caisse Centrale, qu'elle a défendu et qui ont déjà trouvé leur traduction : l'assouplissement du congé paternité, le relèvement du plafond des exonérations TODE, les nouvelles instructions sur les échéanciers de paiement et la réforme sur l'instruction des prises en charge des cotisations. En raison de la crise agricole qui perdure, et dont on peut penser que les conditions météorologiques du printemps ne vont pas améliorer les choses, nous portons une attention toute particulière aux différents signalements qui nous sont effectués par nos partenaires et nous sommes d'ores et déjà en train de travailler sur la campagne de prise en charge de cotisations 2024. A chaque fois que nous repérons une situation, nous regardons sous quelle forme nous pouvons intervenir.

Un point extrêmement important qui crée à la fois beaucoup d'attentes et de crispations mais que nous allons bientôt voir aboutir, c'est la réforme de la retraite des non salariés agricoles. C'est une revendication qui était portée à la fois par les syndicats professionnels agricoles mais aussi par la MSA et notamment par l'ancien Président Pascal CORMERY. Un projet de loi a été voté en février 2023 et la décision définitive d'application a été prise il y a seulement quelques semaines. Toutefois, des précisions continuent d'arriver.

Néanmoins, le Gouvernement a décidé que l'application de la réforme des retraites des non salariés agricoles se ferait avec un effet au 1^{er} janvier 2026.

Même si les délais sont contraints, Jean-François FRUTTERO a réaffirmé que la MSA serait au rendez-vous du 1^{er} janvier 2026 avec un système en 2 étapes : à compter du 1^{er} janvier 2026 : réforme par points pour basculer au 1^{er} janvier 2028 vers la réforme sur les 25 meilleures années de revenu.

Début juin, en réunion de Présidents, Vice-Présidents et Directeurs à la CCMSA, l'inquiétude sur les développements et la charge informatique a été soulevée. Les équipes travaillent d'arrache-pied pour que nous soyons au rendez-vous. Il nous faudra communiquer sur ces évolutions vers le public quand les éléments seront plus stables.

Ensuite, je tenais à parler des associations de l'Offre de Services sur les Territoires qui font un travail formidable.

Comme vous avez pu le remarquer, l'association FACILAVIE était en difficultés financières depuis plusieurs années. Le 14 mars 2024, le Tribunal de Bourges a prononcé la liquidation de l'association.

Ce qui nous a rassuré, c'est que l'association a trouvé un repreneur qui s'appelle Humensia, qui est basé à Tours et qui est déjà implanté dans plusieurs départements de la région Centre.

La nouvelle positive est que la liquidation a été prononcée au 31 mars et dès le 1^{er} avril le repreneur a assuré la continuité de l'activité avec une reprise totale des contrats de travail des 307 aides à domicile et surtout la continuité du service pour les 2500 bénéficiaires sur le département du Cher.

J'en profite pour préciser que FACILAVIE est une association historique, créée en 1969, et pour saluer les derniers Présidents, élus de la MSA, Jacques TISSERAND, Patrick NOEL et Nathalie NERON, qui ont assuré sur les dernières années la présidence, qui ont mis leur énergie pour la sauvegarde de l'association et qui ont aussi eu l'intelligence de préparer l'avenir en se souciant de l'intérêt de nos adhérents.

Nous avons parlé de simplification des démarches. Nous avons décidé de créer des tutoriels, sous forme de vidéo pour aider les adhérents dans les démarches en ligne.

Vous pouvez en retrouver sur le site internet de la caisse :

- Imprimer une attestation de droits,
- Comment effectuer un changement de médecin traitant,
- ...

Avant de laisser la parole à notre Présidente, nous allons revenir, par différentes vidéos, sur des événements passés ou à venir :

- Le salon Innov'agri qui s'est tenu en septembre dernier sur notre territoire, à Outarville,
- L'association ASER qui va fêter ses 30 ans au mois de juin et qui illustre le savoir faire de l'association et les partenaires avec qui nous intervenons sur le territoire, Conseils Départementaux, Mairies, Communautés de Communes, y compris des particuliers, ...

Enfin, quelques images pour illustrer des actions bâties dans le cadre de la politique d'action sanitaire et sociale, par des élus et avec des élus, autour des solidarités alimentaires. Il ne vous a pas échappé qu'avec la guerre en Ukraine, l'inflation a montré une réelle émergence des difficultés à pouvoir se nourrir correctement.

Les élus ont donc souhaité, à travers des partenariats et des subventions, promouvoir l'accessibilité économique aux produits alimentaires, encourager le recours à une alimentation de proximité permettant ainsi de soutenir les circuits de distribution locaux.

Mme CHERON est invitée à monter sur scène pour la présentation du rapport moral et mutualiste.

V. RAPPORT MORAL ET MUTUALISTE PAR MME CENDRINE CHERON, PRESIDENTE

Mesdames, Messieurs les Présidents et Administrateurs,
Mesdames, Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Chers partenaires,
Mesdames, Messieurs,

Mes premiers mots vont à l'attention des personnalités qui nous font l'honneur d'assister à notre assemblée générale. Soyez-en remerciés, nous sommes heureux de partager avec vous ce temps fort.

Je remercie également, en mon nom personnel et au nom du Conseil d'Administration, tous les délégués qui se sont rendus disponibles pour participer à cette rencontre annuelle et tout spécialement les personnes qui viennent découvrir notre fonctionnement démocratique.

Je souhaite aujourd'hui, au travers de mon rapport moral porter essentiellement mon propos sur les élections 2025 à venir mais au préalable il me semble important de montrer l'investissement des élus à l'animation des territoires.

Même si le début de mandat a été chaotique en raison de la crise covid, ce ne sont pas moins de 430 actions dont 162 en 2023 que vous avez localement portés sur les territoires depuis 2020 regroupant plus de 11 300 personnes.

Qui, en dehors de la MSA en tant qu'organisme de protection sociale peut se prévaloir d'un tel résultat ? Ne cherchez pas, aucun organisme autre que le nôtre avec son riche réseau d'élus locaux ne peut le faire. Et soyons en fiers !

A l'occasion des assemblées générales des échelons locaux de février et mars derniers, il vous a été rappelé l'importance de ces élections pour l'avenir de notre régime de protection sociale et de ses spécificités.

Monsieur DEBACQ l'a évoqué tout à l'heure dans son intervention, la MSA est à côté des agriculteurs et des salariés en cas de crise. Elle joue un rôle d'amortisseur de crises important et il est bon de le souligner.

Qui mieux que nous, et que vous en tant qu'élus, sommes à même de pouvoir détecter, signaler et accompagner les situations de nos ressortissants les plus fragiles.

Comme nous aimons à le rappeler, la MSA est le guichet unique de la population agricole. Quand on parle de simplification, quel meilleur exemple que celui de la MSA pour illustrer ce qu'un régime de protection sociale est capable de concentrer pour servir sa population en un seul point d'entrée.

En mai 2025, nous allons être amenés à voter partout dans nos cantons. Ce sont près de 300 personnes, 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} collèges réunis, que nous élirons à l'occasion de ce scrutin, en mai 2025.

Ce sont eux qui conduiront la déclinaison des actions portées par la MSA en matière d'action sanitaire et sociale, de santé sécurité au travail, de vie mutualiste sur les territoires, pour les années à venir.

Si nous avons souhaité aujourd'hui ouvrir notre Assemblée Générale à des non élus, c'est tout autant pour promouvoir notre action telle qu'elle a été décrite lors de la présentation de notre rapport d'activité que pour susciter l'intérêt de représenter notre Institution localement.

Nous vous avons présenté, en début de réunion, le duo qui sera à la manœuvre pour négocier avec les pouvoirs publics notre prochaine Convention d'Objectifs et de Gestion.

Je ne doute pas que Jean-François FRUTTERO et Anne-Laure TORRESIN sauront conduire les difficiles négociations qui les attendent.

Plus localement et même si cette information a déjà été partagée à l'occasion des AG des échelons locaux, j'ai décidé de ne pas briguer un nouveau mandat, comme quelques autres administrateurs me l'ont également fait savoir.

Je souhaite devenir déléguée sur mon canton, si je suis élue.

Un ou une nouvelle Présidente conduira donc les travaux du Conseil d'Administration pour la période 2025-2030.

Il nous faut, dès à présent, nous mettre en ordre de marche pour constituer des équipes solides et capables de continuer à nous représenter sur le terrain.

Février 2025, c'était trop court pour cumuler les élections MSA et les élections aux Chambres d'Agriculture, vous le saviez déjà !

Après concertation et en accord avec les pouvoirs publics, les élections MSA ont donc été différées de quelques mois, elles se dérouleront du 5 au 16 mai 2025 pour finir par une journée de dépouillement pour toutes les caisses le jeudi 22 mai.

Comme notre Assemblée Générale de ce jour est la dernière avant l'assemblée générale électorale de juin 2025, permettez-moi de remercier dès aujourd'hui chacun des élus qui a œuvré au cours de ce mandat 2020-2025. Sans vous, l'action de la MSA n'aurait sans doute pas été aussi manifeste sur les territoires.

La présence de la MSA sur le terrain est bien réelle. Aucun territoire n'est laissé pour compte et notre réseau de délégués MSA nous donne la légitimité d'intervenir partout.

Rappelez-vous : 162 actions mises en place par les échelons locaux ainsi que les actions portées par l'action sanitaire et sociale en 2023.

Nous sommes aujourd'hui le seul Régime de protection sociale à disposer d'un tel réseau et il nous appartient de rester attentif si nous voulons préserver notre modèle social.

A 11 mois des élections, il nous reste à nous y préparer, en ayant à l'esprit deux objectifs, qui restent indissociables :

D'une part, le taux de participation ! Il devra être suffisamment représentatif pour démontrer aux pouvoirs publics que nous sommes profondément attachés à notre système solidaire de protection sociale du monde agricole.

Un taux global au-delà de 30% serait la meilleure des réponses ! (même si le résultat national de 2020 n'était que de 24 %).

Mais, nous étions à plus de 40% dans le 1^{er} collège aux dernières élections, ce qui démontre bien que cet objectif est atteignable.

La possibilité de vote électronique couplée au vote papier devrait nous y aider et comme nos élections suivront de quelques mois les élections des chambres d'agriculture, profitons de « surfer sur la vague », utilisons la mobilisation de tous les ressortissants agricoles dans les mois qui précéderont.

D'autre part – Ensemble – mobilisons-nous afin que tous les postes soient pourvus avec un maximum de personnes prêtes à s'engager dans les échelons locaux - qui seront mis en place pour poursuivre notre action sur les territoires.

Si nous avons choisi comme thématique de notre Assemblée Générale, l'engagement des femmes en agriculture, c'est aussi pour qu'elles soient nombreuses à venir nous rejoindre en qualité de représentantes de l'Institution et au sein de la gouvernance MSA.

J'invite vivement chacune et chacun d'entre vous, à vous engager dans la démarche avec vos Présidents respectifs et administrateurs de secteur à renouveler votre mandat et/ou à susciter des candidatures, car c'est en unissant nos efforts que nous atteindrons notre objectif.

A l'occasion de la mise en place de notre comité de pilotage « MSA élections 2025 », nous avons souligné l'importance de voir le collège des salariés atteindre un meilleur taux de participation.

Pour ce faire, nous allons rencontrer les organisations syndicales salariées département par département, afin de mesurer conjointement avec eux les enjeux de ces élections et faire en sorte que les salariés répondent présents au moment du vote.

Il en sera fait de même auprès de l'ensemble des organisations syndicales des non-salariés dès la rentrée de septembre.

Avec l'appui des animateurs et animatrices de l'échelon local, les Présidents et Vice-Présidents locaux coordonneront et centraliseront le dépôt des candidatures des 1^{er} et 3^{ème} collèges. Celles-ci devront parvenir à la caisse avant le 4 mars 2025, tel que présenté dans le calendrier projeté derrière moi (annexe 2).

Lors de l'émargement, vous avez pu contempler les photos de Portraits de femmes investies en agriculture.

Vous verrez tout à l'heure, à l'occasion de séquences filmées et de la table ronde qui suivront l'intervention de M. HOGGE, l'illustration de l'engagement de ces dernières tant dans le domaine agricole que de celui de la MSA.

Peut-être avez eu aussi le temps de vous diriger vers le stand concernant les élections, sinon profitez de cet espace d'échanges, qui est également à votre disposition. Il est tenu

par les animateurs de la vie mutualiste et les conseillers en protection sociale ; vous pouvez obtenir toutes les informations nécessaires à leur réalisation.

Ce stand a vocation à être présenté lors de diverses manifestations initiées par la MSA ou organisées par nos partenaires.

Dans les mois qui viennent, notre action locale Beauce Cœur de Loire sera relayée par une campagne de communication nationale à laquelle je crois beaucoup en termes de mobilisation.

Il nous appartient collectivement de faire en sorte que nos élections à venir soient une réussite avec en ligne de mire un service de proximité et de qualité toujours plus performant à destination de nos ressortissants.

Je vais maintenant laisser la parole à Julien PERLAT pour la présentation des résolutions (approbation des rapports présentés et affectation aux réserves des résultats 2023 au titre de la Santé au Travail) ;

Lui succèdera Manuel LOPEZ, pour la lecture des vœux 2024.

Vous constaterez qu'ils sont aussi très liés à notre actualité agricole.

Je sais que Manuel et ses homologues du 2^{ème} collège sont déjà pleinement mobilisés sur nos prochaines élections.

Aujourd'hui, un seul mot d'ordre, « relever ses manches » !!

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur DEBACQ demande ensuite à l'assistance s'il y a des questions ou des remarques à formuler.

➤ **Mme Angélique BEAUDOIN, déléguée 1^{er} collège – Vice-Présidente échelon local Gâtinais Forêt**

Tout d'abord, une remontée du terrain : est-il possible dans les années et venir et notamment l'année prochaine, d'inviter lors de l'Assemblée Générale de l'Echelon Local les ressortissants MSA. Car quand je dis qu'on tient notre Assemblée Général, mes collègues exploitants se demandent pourquoi ils ne sont pas conviés.

Réponse de Mme CHERON :

Effectivement, cette remarque est constructive. Jusqu'à ce jour, ce n'était pas prévu car il fallait être élu MSA pour y participer.

C'est un sujet sur lequel nous devons réfléchir collectivement. Merci de nous l'avoir signalé.

Ma 2^{ème} question : lorsqu'un exploitant agricole éleveur décède, existe-t-il au sein de la MSA une cellule d'urgence qui permet aux exploitants associés en place ou à la famille qui se retrouve avec les animaux. Est-il possible d'avoir un soutien financier immédiat et une aide administrative ?

Réponse de M. DEBACQ :

C'est effectivement un sujet difficile mais il y a déjà beaucoup de choses qui sont en place.

Ce système existe déjà et la plus grosse difficulté est que nous soyons informés immédiatement de la situation. Dans un premier temps nous faisons une veille avec les élus, en regardant les journaux, chacun peut nous solliciter. Dès que nous avons la connaissance d'un événement aussi dramatique, il y a automatiquement une prise en charge qui est déclenchée, adaptée selon le contexte. Vous parlez d'un exploitant agricole mais ça peut également être un salarié agricole, un retraité, une famille. Nous avons d'ailleurs eu à gérer dans ces dernières semaines des situations extrêmement délicates. Nos accompagnements peuvent prendre différentes formes : accompagnement social, accompagnement financier, prise en charge psychologique, appel au service de remplacement. C'est la rapidité du signalement qui fait la différence.

➤ **Mme Marie-Josée NIVET, déléguée 1^{er} collège – Présidente échelon local Champagne sud**

J'ai récemment assisté à une conférence avec la SAFER.

La SAFER nous a fortement encouragé à devenir des producteurs d'énergie. Nous sommes de plus en plus nombreux à installer des panneaux photovoltaïques.

Est-ce que la production d'énergie est une activité agricole ou une activité civile ? ou est-ce qu'il faut passer par une Société Anonyme et donc dépendre du régime général.

Ne sommes-nous pas en train de perdre un volume de cotisation ?

Est-ce que la MSA a commencé à réfléchir à cette évolution ?

Réponse de M. DEBACQ :

Merci pour cette question qui plus globalement pose un sujet sur lequel nous travaillons le plus dans le cadre à la fois des travaux parlementaires et de la future COG qui est la stratégie de l'affiliation. On voit bien aujourd'hui qu'un certain nombre d'activités agricoles échappent au régime car il y a des montages juridiques des structures qui font que l'URSSAF capte l'inscription de la société.

Si l'activité de panneaux photovoltaïques est un complément de votre activité principale, je pense que ça ne souffre d'aucune discussion, ça reste au régime agricole. Par contre, j'appelle à la vigilance sur les montages qui peuvent être proposés, notamment en terme de société commerciale, de bien séparer les choses pour éviter les risques.

Je vous propose que notre service communication diffuse des informations sur le sujet pour éviter les désagréments.

Il aurait été agréable que la SAFER se rapproche de la MSA avant de faire ce genre d'affirmation.

➤ **Mme Eliane BEETS, déléguée 1^{er} collège – Présidente échelon local Montargois Gâtinais**

Une réclamation pour les actifs par rapport à l'assiette de calcul pour les cotisations, elle est basée soit sur l'année N-1 soit sur 5 ans, une option à prendre. A l'heure actuelle, avec les revenus très fluctuants, on n'a pas de perspective sur 5 ans.

Ne serait-il pas judicieux de réduire cette option sur 3 ans ?

Réponse de M. DEBACQ :

Cette disposition n'est pas locale, elle est définie par la loi.

On va relayer la demande pour qu'une évolution dans un cadre plus général soit étudiée.

➤ **Mme Martine HUGER, déléguée 1er collègue – Administratrice – échelon local Orléanais nord**

Je souhaite revenir sur les 25 meilleures années, syndicalement, nous avons demandé depuis 2011 que cet objectif soit mis à l'ordre du jour. Il est d'autant à l'ordre du jour aujourd'hui car nous avons 100 000 agriculteurs chefs d'exploitation qui vont partir à la retraite.

Ces 25 meilleures années peuvent mettre un plus dans les retraites de l'ordre de 100 à 300 € par mois.

C'est aussi important pour l'installation des jeunes, car si il y a une retraite décente des agriculteurs, les anciens auront moins envie de rester actifs et laisseront la place aux jeunes. Quant à la mise en place de cette réforme, je souhaite beaucoup de courage à la MSA. Nous n'avons pas d'historique car nous devons remonter 40 ans en arrière au niveau des points qui n'ont pas tous la même valeur.

En MSA, nous n'avons l'historique que depuis 2016.

Les Députés en voté ce texte sans savoir qu'il n'y avait pas d'historique.

Réponse de M. DEBACQ :

Je ne peux être que d'accord avec vous, à la fois sur la nécessité de faire cette réforme mais aussi sur sa complexité.

Même avec une échéance au 1^{er} janvier 2026 et au 1^{er} janvier 2028, la véritable réforme de la retraite sur les 25 meilleures années mettra du temps à trouver sa traduction.

Les équipes informatiques de IMSA enregistrent les instructions techniques venant des ministères et essayent de les traduire informatiquement.

Ce qu'il faudra collectivement éviter c'est de laisser prospérer un message disant que la MSA ne veut pas mettre en place la réforme. Nous sommes favorables à cette réforme et la mettront en place, simplement nous avons demandé des moyens financiers et humains supplémentaires pour les affecter prioritairement à l'informatique institutionnel avec la priorité absolue qui est ce chantier.

VI. VŒUX ET RESOLUTIONS

❖ Lecture est donnée des résolutions par M. Julien PERLAT, Directeur Comptable et Financier

Les membres de l'Assemblée Générale de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole Beauce Cœur de Loire, réunis le 4 juin 2024 :

- APPROUVENT la gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice 2023,
- APPROUVENT les différents rapports présentés au cours de cette Assemblée,

Les membres de l'Assemblée Générale :

- ACTENT que conformément au Code Rural, le montant de la réserve réglementaire en Médecine du Travail doit être équivalent au maximum à la moitié des dépenses faites au cours du dernier exercice,
- DECIDENT en conséquence de réduire la réserve de 128 505,70 € à partir du report à nouveau.

❖ **Lecture est donnée des vœux par M. Manuel LOPEZ, 1^{er} Vice-Président**

**VOEU N°1
relatif aux évolutions à venir en matière de retraites**

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que le pouvoir d'achat des retraités est en constante diminution avec une inflation supérieure aux revalorisations des pensions accordées aux retraités,

SOUHAITE que les évolutions annoncées en matière de retraite des non-salariés agricoles sur les 25 meilleures années se traduisent par une amélioration des pensions pour l'ensemble des futurs retraités à venir,

DEMANDE :

- Que les modalités d'application permettent d'avoir des gagnants y compris sur les montants de pension les plus faibles.

**VOEU N°2
relatif aux orientations à venir sur l'autonomie**

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que l'accès aux dispositifs de prise en charge et d'accompagnement du grand âge présente des disparités territoriales,

PRECISE que cette réalité entraîne une iniquité de traitement entre les séniors, et tend à pénaliser celles et ceux vivant en milieu rural,

DEMANDE :

- à ce que le « virage domiciliaire », à savoir la transformation de l'offre, soit accompagnée d'une réforme de la tarification des services à domicile, tenant compte des spécificités des interventions en milieu rural,
- la promotion de l'habitat inclusif, permettant aux séniors de rester vivre au cœur de leurs territoires,
- la réduction des restes à charge en EHPAD, à travers, notamment, l'harmonisation de l'aide sociale départementale.

**VOEU N°3
relatif aux cotisations des non salariés agricoles**

L'Assemblée Générale,

RELEVE une fluctuation importante des revenus des exploitants d'une année sur l'autre,

CONSIDERE la mise en place de la modulation des acomptes provisionnels comme une amélioration significative permettant d'adapter le montant de ces acomptes à l'évolution des revenus,

CONSTATE que par manque d'anticipation et malgré l'information faite en amont par la MSA, beaucoup d'exploitants ne demandent la modulation qu'après réception de l'appel de

cotisations, ce qui rend la demande irrecevable du fait qu'elle doit être formulée au plus tard 15 jours avant la date d'exigibilité de l'acompte provisionnel,

DEMANDE en conséquence que les exploitants agricoles puissent moduler leurs acomptes provisionnels lors du règlement sans en faire la demande préalable, comme cela se fait en matière fiscale pour le paiement des appels provisionnels.

VOEU N°4 relatif aux cotisations des entreprises agricoles

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que selon le statut juridique de l'entreprise, la MSA se voit privée de cotisations MSA alors même qu'il y a valorisation d'une production agricole,

DEMANDE en conséquence l'affiliation au régime MSA de toutes les entreprises de transformations de produits et d'activités agricoles et l'assujettissement à une contribution au financement du régime agricole des terres agricoles devenues terres de chasse privée et aires de pêche et de bois.

VOEU N°5 relatif aux cotisations des entreprises agricoles

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que de nombreuses Entreprises de Travaux Forestiers (ETF) avec ou sans personnels se trouvent en cessation de paiement quelques mois seulement après leur inscription privant ainsi la MSA de rentrées de cotisations et générant l'ouverture de droits non justifiés

DEMANDE en conséquence que l'affiliation au régime MSA de toutes les ETF et quel que soit leur statut juridique soit soumise à autorisation passant par la reconnaissance d'une capacité à s'installer reconnue par les pouvoirs publics.

VOEU N°6 relatif aux cotisations des entreprises agricoles

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que les prises en charge des cotisations des exploitants agricoles ne peuvent actuellement être affectées par année et ne peuvent bénéficier qu'aux seuls exploitants débiteurs de cotisations,

DEMANDE en conséquence :

- Que les prises en charges de cotisations puissent s'affecter sur une dette de cotisation, quelle que soit l'année de référence de la dette ;
- Que les agriculteurs en difficulté, mais à jour de leurs cotisations auprès de la MSA, puissent également être soutenus.

VOEU N°7

relatif aux cotisations des entreprises agricoles

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que les débiteurs de cotisations se voient appliquer des majorations de retard pour lesquels ils sont dans l'obligation d'en demander l'exonération auprès de la Commission de Recours Amiable,

DEMANDE en conséquence de supprimer les majorations de retard pour les cotisations ayant donné lieu à un échéancier de paiement négocié par la Caisse MSA et respecté par l'assuré.

VOEU N°8

relatif à la santé

L'Assemblée Générale,

CONSTATE les difficultés de plus en plus importantes des assurés sociaux à trouver un médecin acceptant de signer le protocole « médecin traitant »,

DEMANDE que la réglementation soit adaptée pour les assurés qui n'ont pas ou plus de médecin traitant afin qu'ils se voient exonérés, sans demande particulière, de la majoration prévue lorsque ces derniers n'ont pas de médecin traitant connu.

VOEU N°9

relatif à la santé

L'Assemblée Générale,

CONSTATE les règles d'octroi au bénéfice des congés de maternité et de paternité sont contraignantes et font régulièrement l'objet de saisine de la Commission de Recours Amiable pour en bénéficier,

DEMANDE que la réglementation soit adaptée pour faciliter, sous toutes ses formes, l'accès aux services de remplacement dans le cadre des congés maternité et paternité (ex. réduction du délai de prévenance, contrats supérieurs à 35h, neutralisation de la CSG-CRDS allocation congé paternité ...).

VOEU N°10

relatif à la santé

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que les règles d'octroi du bénéfice des indemnités journalières des non-salariés se limitent aux seuls exploitants à jour de leur cotisations AMEXA,

DEMANDE que la réglementation soit adaptée pour faciliter, le recours aux indemnités journalières AMEXA par l'aménagement des paiements des cotisations (par exemple, primauté de recouvrement dans l'ordre d'affectation) et l'élargissement de la période de référence du paiement des cotisations (être à jour de ces cotisations XX mois sur les XX mois précédents).

VOEU N°11 relatif à la santé sécurité au travail

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que la médecine du travail ne concerne que les seuls salariés d'entreprises ce qui crée une iniquité de traitement entre salariés et non-salariés,

DEMANDE la création d'une cotisation spécifique auprès des non-salariés, de façon à leur ouvrir droit à la médecine du travail au même titre que les salariés.

VOEU N°12 relatif à la vie mutualiste

L'Assemblée Générale,

CONSTATE que la participation des élus à l'Assemblée Générale des caisses de MSA est limitée aux seuls délégués cantonaux titulaires,

DEMANDE en conséquence une évolution de la réglementation visant à permettre aux délégués suppléants et suivants de liste de participer à l'Assemblée Générale avec droit de vote en cas d'absence des délégués titulaires.

Ces résolutions et ces vœux sont adoptés à l'unanimité et seront remontés à la Caisse Centrale.

VII. TABLE RONDE SUR « L'ENGAGEMENT DES FEMMES DANS L'AGRICULTURE AVEC L'INTERVENTION DE JAMES HOGGE, SOCIOLOGUE EN PRESENCE DE CHRISTINE JULLIEN – DIRECTRICE DU CABINET DU PRESIDENT ET DE LA DIRECTRICE GENERALE

Pour aborder l'engagement des femmes en agriculture, la MSA BCL a fait le choix d'une vision à 360°.

James HOGGE, Sociologue, a détaillé les spécificités de l'attractivité et de l'exercice des métiers de l'élevage au féminin. Christine JULLIEN, Directrice du Cabinet du Président et de la Directrice Générale de la CCMSA est intervenue sur la place et l'engagement des femmes dans l'agriculture. Tous deux ont rejoint la table ronde qui a illustré la vie de ces femmes de l'agriculture âgées de 18 à 78 ans : étudiantes, jeune salariée d'un service de remplacement, cheffe d'entreprise viticole, administratrice retraitée, ... Certaines participantes n'ayant pas pu être présentes, elles ont souhaité délivrer leurs messages au travers de vidéos. Chacune a notamment livré le regard qu'elle porte sur son parcours en tant que femme dans l'agriculture, comment elle envisage son métier dans les années à venir, les évolutions notables quant à la place faite aux femmes dans l'agriculture. Des jeunes étudiantes du Lycée Agricole de Bourges - Le Subdray, qui représentent la prochaine génération des femmes entrant dans l'agriculture, ont témoigné de leur choix pour cette filière et de leur vision quant à leur avenir professionnel.

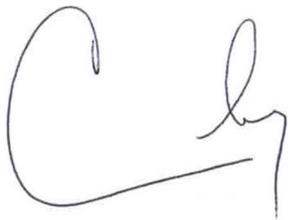
VIII. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE PAR LA PRESIDENTE

Avant de passer la main à Madame CHERON pour clôturer cette Assemblée Générale, Monsieur DEBACQ introduit une dernière vidéo d'au revoir de Monsieur BIET.

En quelques images nous retrouvons l'humour de Jacques BIET et lui souhaitons une bonne retraite bien méritée après 40 années passées à la MSA.

Mme CHERON remercie les différents intervenants et prononce la clôture des travaux de l'Assemblée Générale de la M.S.A. Beauce Cœur de Loire à 13 heures 20, elle invite ensuite les participants à se retrouver autour d'un cocktail déjeunatoire.

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



Marc DEBACQ

LA PRESIDENTE,



Cendrine CHERON

Assemblée Générale Statutaire

MSA Beauce Cœur de Loire
4 juin 2024

msa.fr



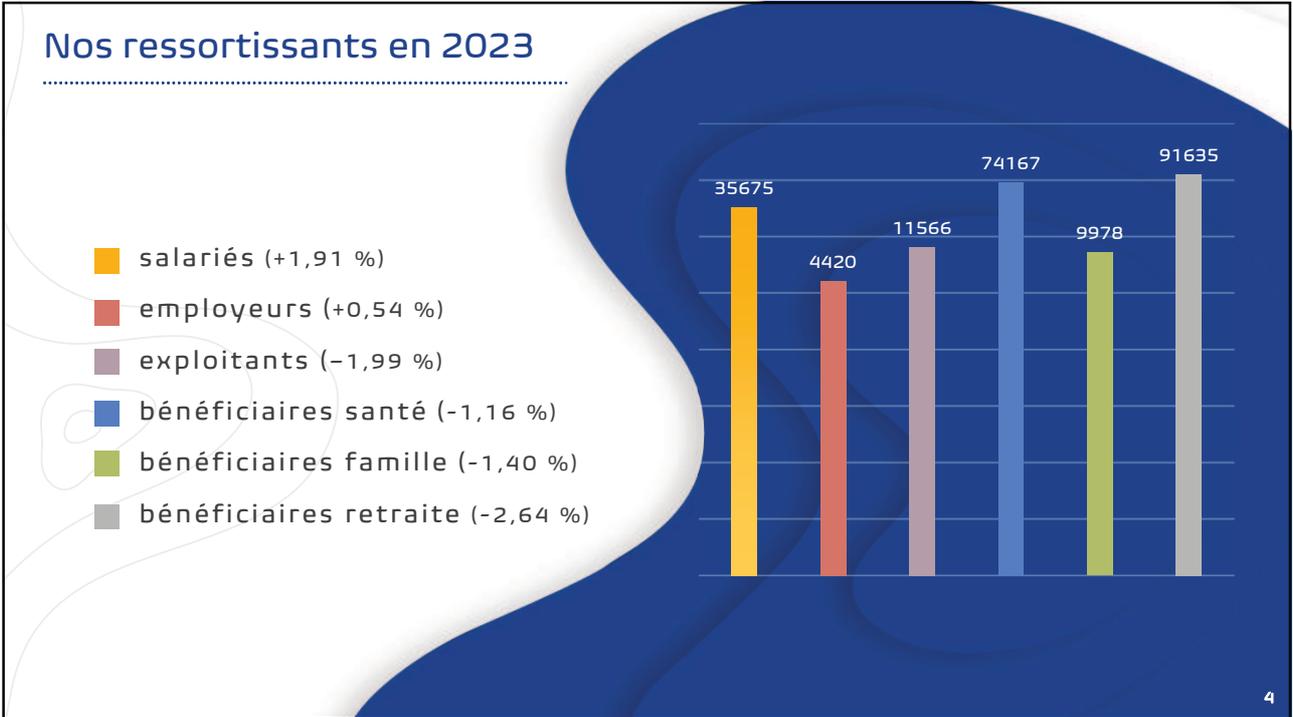
Rapport d'activité 2023

msa.fr





Votre MSA & ses ressortissants



Le service à nos ressortissants



Mon espace privé

749 835

connexions (-1,48 %)



Application « ma MSA & moi »

220 096

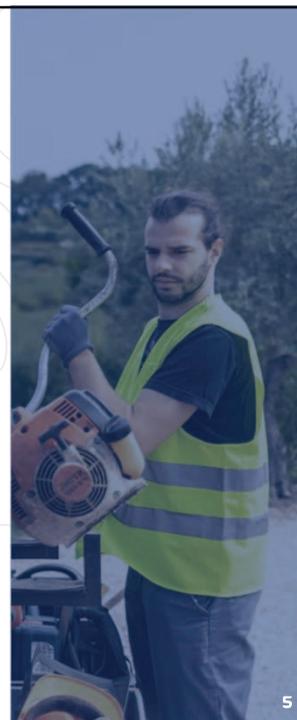
consultations (+21,04 %)



bcl.msa.fr

1 239 230

visites du site (+ 0,86 %)



5

Le service à nos ressortissants



2 171 personnes reçues sur rdv
2 240 entretiens téléphoniques
5 656 en accueil dit avancé, dont
1 576 accompagnements numériques (mis en place en février 2022)
1 420 accompagnements par les CPS



68 France Services dont 1 co-portage avec le Conseil Départemental du Loiret à Pithiviers :
22 dans le Cher
24 dans l'Eure et Loir
22 dans le Loiret



160 279 appels téléphoniques traités

36 021 mails traités



177 870 courriers reçus

75 813 courriers expédiés en local

306 961 depuis centre éditique



6

Les prestations en M€

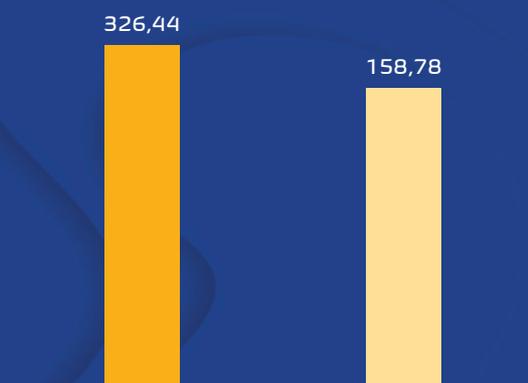
■ salariés (+3,33%)
■ non salariés (+0,43%)



7

Les cotisations en M€

■ salariés (+ 2,21 %)
■ non salariés (+ 31,07 %)



8

Les restes à recouvrer (en %)

COTISATIONS SUR SALAIRES	2022		2023		Rang sur 35	
	TAUX B.C.L.	TAUX NAT.	TAUX B.C.L.	TAUX NAT.	2022	2023
Taux sur l'exercice en cours	0.65%	1.14%	0.64%	1.13%	6	6

COTISATIONS DES NON SALARIÉS	2022		2023		Rang sur 35	
	TAUX B.C.L.	TAUX NAT.	TAUX B.C.L.	TAUX NAT.	2022	2023
Taux sur l'exercice en cours	4%	5.73%	4.21%	6.69%	9	4

Accompagnement des adhérents face aux crises agricoles

- 331 demandes de remise de majorations de retard ont été étudiées par la Commission de Recours Amiable.
- 426 échéanciers de paiement ont été accordés en 2023 pour un montant de 5.61 millions d'euros soit près du double en comparaison avec 2022. Au total, 531 échéanciers étaient suivis en 2023 pour un montant de 6.67 millions d'euros.
- Prises en charge partielles de cotisations accordées :
 - Dispositif "classique" : 168 prises en charge pour 493 400 euros,
 - Dispositif Ukraine : 743 prises en charge pour 1,48 millions d'euros.
- Le dispositif « Aide au répit » a concerné 35 personnes. Cela représente 270 jours de remplacement pour un montant total d'aides payées de 65 579,91 €.



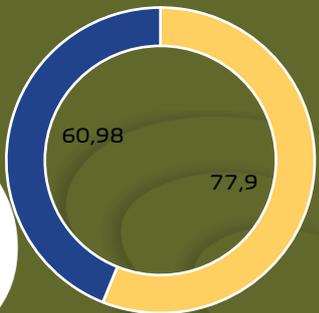


La santé

Les prestations santé (en M€)

138,88 M€ versés en 2023

- 77,90 M€ en Salariés (+3,06%)
- 60,98 M€ en Non Salariés (+2,25%)



Le traitement des feuilles de soins

1 801 580

électroniques



65 500

papiers



Délai moyen de remboursement

0,04

jour

7,70

jours

13

Complémentaire Santé Solidaire

890 173 €

de prestations versées en 2023
(+40.10%)

2 337 bénéficiaires CSS
gratuite (-7,23%)

1 096 bénéficiaires CSS
payante (+0,74%)



Nos actes de prévention

~ Dispositif Instants Santé

- ❖ Adultes (25–74 ans) et jeunes retraités (à partir 60 ans) :
 - 832 personnes ont participé aux séances pré-médicales
 - 270 personnes ont réalisé la consultation de prévention chez un médecin

- ❖ Jeunes (16–24 ans)
 - 142 jeunes ont réalisé la consultation de prévention chez un médecin



15

Nos actes de prévention

~ Vaccination contre la grippe 2022/2023

- * 62.4% des personnes éligibles vaccinées (objectif : 62.12%)

- * 304 entretiens personnalisés téléphoniques réalisés par les IDE ISO auprès des femmes primo-vaccinantes de 65 ans



16

Les prestations AT / MP en M€

- Prestations AT (+6,80%)
- Prestations ATEXA (-5,27%)

11,19

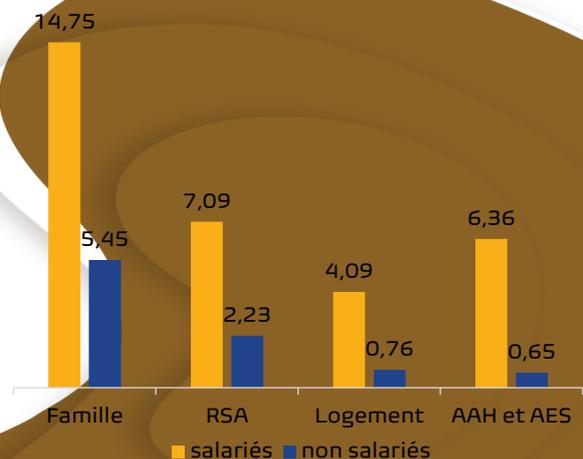
1,66



Les prestations famille, logement et minimas sociaux (en M€)

42,19 M€ versés en 2023

dont 9,32 M€ versés en 2023 pour le RSA



19

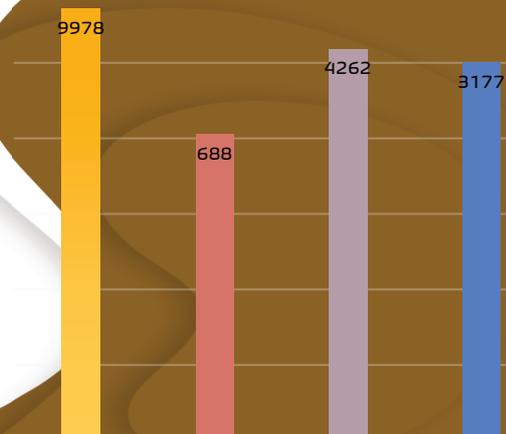
Nombre de bénéficiaires

■ Nombres d'allocataires : 9 978 en 2023 pour 10 120 en 2022 soit -1,40 %

■ RSA : 688 bénéficiaires en 2023 pour 725 en 2022 soit -5,10 %

■ Prime d'activité : 4 262 bénéficiaires en 2023 pour 4 272 en 2022 soit -0,3 %

■ Aide au logement : 3 177 bénéficiaires en 2023 pour 3 306 en 2022 soit -3,9 %



20



La retraite

Les prestations en M€ (hors SASPA)

- salariés : 208,39 millions d'euros (+3,50%)
- non-salariés : 197,71 millions d'euros (-0,02%)

208,39



197,71



Le service à nos ressortissants



Pour 1 € de cotisation due

1,217 € de prestations versées en 2023



23

—
La santé
sécurité au travail
(SST)

Nos actions SST – Santé au travail



6 140

Convocations pour
visites médicales et
entretiens infirmiers



346

Dossiers complexes traités



580

Actions en Milieu de Travail

Réalisés par 2 Médecins du Travail et 6 Infirmières



25

Nos actions SST – prévention des risques professionnels



560

visites d'exploitations
ou d'entreprises



65

contrats et aides
financières



11

enquêtes



134

sessions de
formation



26

La prévention du mal-être en agriculture et le maintien dans l'emploi

L'activité de la Cellule de Prévention et d'Accompagnement

- 99 signalements effectués au titre du programme mal-être sur la boîte mail dédiée.
- 35 situations ont fait l'objet d'une étude par la CPA dont 14 crises suicidaires.
- 46 prises en charge au titre d'une prestation extra-légale pour la mise en place d'un suivi psychologique ont été délivrés. Ces accords ont donné lieu au versement de 66 séances.

La prévention et le maintien dans l'emploi

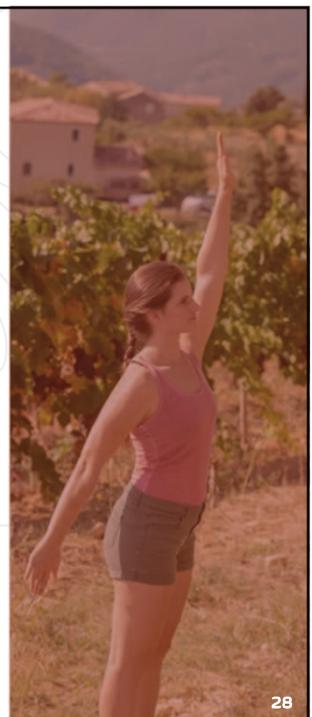
- 25 situations ont fait l'objet d'un examen par la CPME (Cellule Prévention et de Maintien dans l'Emploi).
- 16 situations ont bénéficié d'un financement ASS :
 - 6 dans le cadre de la **reconversion professionnelle**
 - 10 dans le cadre de l'**aménagement de poste**



27

Programme de prévention du mal-être agricole

1. Mise en place des instances départementales plénières et techniques de pilotage et de prise en charge du programme de prévention du mal-être agricole (PMEA) dans chaque département.
2. Feuille de route :
 - ✓ Développement du réseau « sentinelles » dans chaque département :
 - Formation des sentinelles MSA volontaires (67 agents hors médico-social),
 - Formation des professionnels médico-sociaux de la MSA (24 agents),
 - Sensibilisation des élus volontaires (42 élus),
 - Ouverture des formations à toutes personnes volontaires,
 - ✓ Réalisation de diagnostics territoriaux du PMEA,
 - ✓ Poursuite des actions collectives de sensibilisation à la prévention du MEA.



28

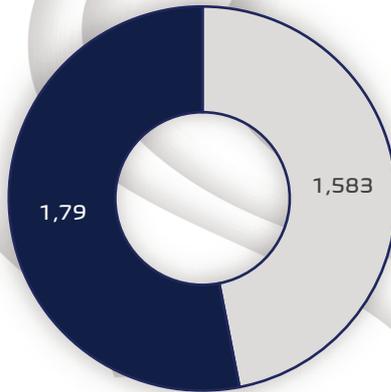


Notre action sanitaire et sociale

Répartition des aides en 2023 (en M€)

3.372M € versés en 2023

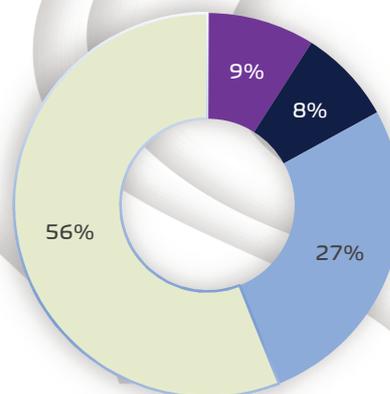
- Subventions, actions partenariales et actions collectives
- Actions individuelles



Nos aides individuelles (en M€)

1,790 M€ versés en 2023

- Famille
- Personnes âgées
- Public fragile
- Handicap



Nos actions en faveur des femmes en agriculture

- Mobiliser des prestations d'action sociale pour accompagner les femmes dans leur parcours de vie,
- Proposer un accompagnement social pour soutenir les femmes fragilisées par des évènements de la vie,
- Soutenir les territoires ruraux et ou fragiles dans la création de services, le développement d'actions destinées au mieux vivre des familles.



Votre MSA & ses élus

Instances et informations aux élus

5 réunions de CA

12 réunions de CRA

4 réunions de CPASS

11 réunions de CPRASS

2 réunions de CPSS-CPSNS

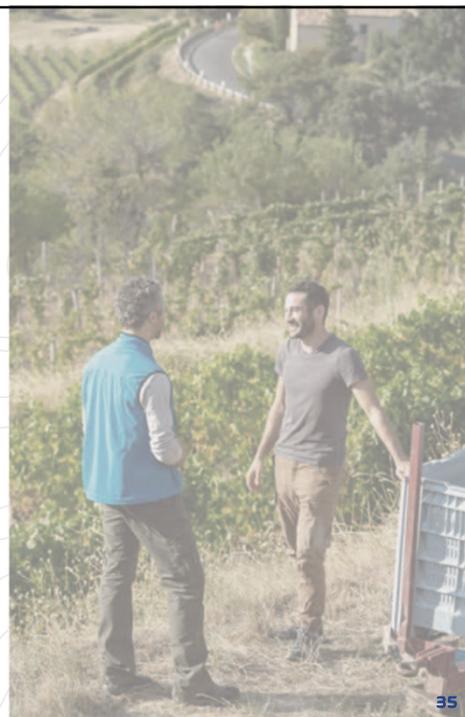
9 formations pour 40 élus



Instances et informations aux élus

170 newsletters ont été envoyées aux assurés ou entreprises dont :

- 105 pour les actions locales en lien avec la vie mutualiste
- 27 à destination spécifique des entreprises
- 12 aux élus MSA
- Le solde pour des informations diverses



—
La gestion
de votre MSA

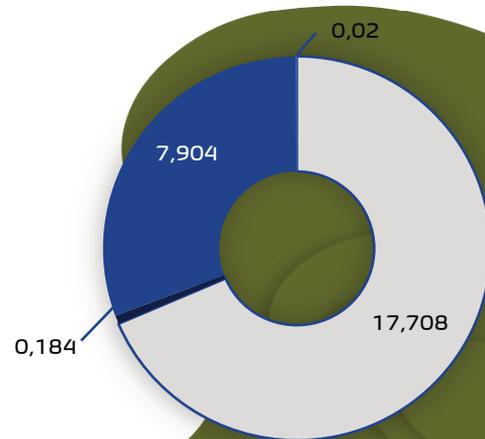
A photograph of three people standing outdoors. On the left is a woman with dark curly hair wearing a blue jacket. In the middle is a man with a beard wearing a dark sweater. On the right is a man with a beard wearing a red t-shirt. A large, stylized green graphic with wavy lines is overlaid on the right side of the image.

Nos dépenses (en M€)

25,816 M€ de dépenses en 2023

(+4,27 % par rapport en 2022)

- Personnel
- Exploitation, ASS et Prévention
- Recouvrement
- Financier et exceptionnel



37

Contrôle interne – Lutte contre la fraude

OK

La MSA BCL s'assure de la qualité et de la sécurisation du service rendu au travers d'une cartographie des risques et de contrôles portant principalement sur les prestations et les cotisations.

	Nombre de dossiers contrôlés	Taux d'anomalies financières	Montant moyen d'anomalie
les Actions de Contrôle Interne (ACI)	7 736	4,94 %	394 €
la Vérification Comptable	4 748	7,88 %	174 €

Par ailleurs, la Lutte Contre la Fraude complète le dispositif :

- 1 090 157 € de préjudices :
 - 228 476 € en prestations pour préjudices détectés
 - 107 225 € en prestations pour préjudices évités
 - 754 456 € en cotisations et Travail Illégal et Dissimulé (TID)

=> Les objectifs COG sont atteints



Notre offre
de services sur
les territoires

Notre offre de services sur les territoires



Activ'solutions



ÉLECTIONS

MSA 2025

CALENDRIER ÉLECTORAL

2024		2025																	
1 ^{er} AVRIL	 Appréciation de la qualité d'électeur	12 DÉCEMBRE* AU PLUS TARD	 Publication de la liste provisoire des électeurs	27 DÉCEMBRE AU PLUS TARD	 Dépôt des réclamations (inscriptions, radiations...)	21 JANVIER AU PLUS TARD	 Publication de la liste définitive des électeurs	12 FÉVRIER AU PLUS TARD	 Publication des regroupements de cantons	4 MARS AU PLUS TARD	 Dépôt des candidatures	14 MARS AU PLUS TARD	 Publication des candidatures	5 MAI AU PLUS TARD	 Envoi du matériel de vote aux électeurs	5 AU 16 MAI	 Période de vote	22 MAI	 Dépouillement

Phase des listes électorales

Phase des candidatures

Phase des votes



* date qui pourrait être anticipée